

Toulouse, le 3 novembre 2020

Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Maire de Toulouse
Président de TOULOUSE METROPOLE

Objet : ASA – Maintien de rémunération

Monsieur le Maire Président,

Pour faire suite à notre courrier du 21 octobre 2020 et aux interventions de notre Organisation Syndicale lors de la réunion « *point de situation sur la situation sanitaire* » du 2 novembre 2020, nous tenions à vous rappeler notre revendication en matière de rémunération des agents de nos deux collectivités.

Ainsi, lors du confinement du printemps dernier, vous aviez su répondre favorablement à notre demande de maintenir en totalité la rémunération des agents de nos deux collectivités placés en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) et saluons une nouvelle fois cette position validée en Comité Technique du 17/04/2020 et en Conseil Municipal et Métropolitain.

Bien conscients de l'effort financier qu'une telle mesure a nécessité du fait du nombre important d'agents placés en confinement sur décision du Gouvernement, elle nous apparaissait tout à fait justifiée, les agents placés dans une telle situation administrative l'ayant subi.

Dans sa circulaire du 29 octobre 2020, le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques rappelle que les agents ont vocation à poursuivre leur activité en télétravail ou en présentiel. Les seules exceptions concernent les agents ci-dessous, qui peuvent être placés en ASA, lorsque le télétravail n'est pas possible :

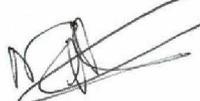
- Les personnes identifiées comme cas contact à risque ;
- Les personnes considérées comme vulnérables ;
- Le parent devant assurer la garde de son enfant de moins de 16 ans en raison de la fermeture de leur crèche, école ou collège, ou encore lorsque son enfant est identifié comme cas contact à risque.

En cette nouvelle période de crise sanitaire, nous rééditons donc notre demande tout en rappelant que le **nombre d'agents concernés par cette mesure sera très limité**, l'ensemble des agents demeurant en activité afin d'assurer la continuité du service public. Pour ces trois situations seulement donc, **nous vous demandons de maintenir la rémunération prévue** (éléments variables compris).

En comptant vivement sur l'attention toute particulière que vous porterez à notre demande,

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire Président, à l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Le Secrétaire Général FO TM-CCAS
Nicolas REFUTIN



Le Secrétaire Général FO Ville de Toulouse
Pascal MAYNAUD



Copies : M. De Lagoutine, M. Thomas, M. Manoncourt, Mme Mazars